

République du Niger
Région de Dosso
Département de Gaya
Commune rurale de Bengou

Délibération N°015 /CR/B du 15 ;16 ;17 et 18/11/2020 Portant adoption du PIA 2021

Le Conseil municipal de la commune rurale de Bengou convoquée en session ordinaire budgétaire le 02/11/2020 et réuni en session plénière les 15 ;16 ;17 et 18 Novembre 2020 Dans la salle de réunion de la Mairie de Bengou sous la présidence de Mr Maman Moussa, Maire président du conseil communal, le quorum étant atteint comme l'atteste la liste d'émargement

Vu la Constitution du 25 Novembre 2010

Vu la loi n ° 98-31 du 14 Septembre 1998, portant création des Régions et fixant leurs limites et le nom de leur chefs-lieux

Vu la loi n ° 2002-14 du 11 Juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chef lieux modifiée et complétée par l'ordonnance n ° 2009/002/PRN du 18 Aout 2009

Vu la loi n ° 2003-035 du 27 Aout 2003, portant composition et délimitation des communes, modifiée et complétée par l'ordonnance n ° 2009/003/PRN du 18 Aout 2009

Vu l'ordonnance n ° 2010-54 du 17 Septembre 2010, portant code général des collectivités territoriales et ses textes modificatifs subséquents

Vu le décret n ° 2011/364/PRN/MISP/D/AR du 24 Aout 2011, fixant la nomenclature et les modalités de présentation et d'exécution du budget des collectivités territoriales

Vu le décret n ° 2016/032/PRN/MISP/D/ACR/TV 1F du 29 Juin 2016, portant régime financier des collectivités territoriales en République du Niger

Vu la loi n ° 2002-013 du 11 Juin 2002 portant transfert des compétences aux régimes, départements et communes

Vu la loi n ° 2002-07 du 11 Juin 2002 déterminant le régime financier des Régions, des Départements et des communes

Vu le décret n ° 2003-177/PRN/M/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales Vu le procès-verbal du 16 Juin 2018, portant élection du Maire et son Adjoint

Vu le procès-verbal de la session budgétaire du 15 ;16 ;17 et 18 Novembre 2020

Après avoir voté sur les 11 conseillers présents par 11 voix pour et 0 voix contre et 0 voix abstention

Délibère

Article 1 : Le PIA 2021 est adopté

Article 2 : le secrétariat général de la commune, et le receveur sont chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Les Conseillers / présents

Maman Moussa

Lawali Zakari

Kandé Souley

Aissa Garba

Hadiza

Namata

Bio Seydou

Ali Abdou Toro

Amadou Maman

Ayouba

Harouna Yahaya

Daouda Saley

Adamou



Ampliation

Préfecture	01
Gouvernorat Dosso	01
Conseillers municipaux.....	11
Chrono	01